

Avis d'enquête publique préalable à la modification N°1 du Règlement local de publicité intercommunal de Plaine Commune

Une enquête publique, portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs, se déroulera à compter du 30 septembre 2024 à 9 h jusqu'au 30 octobre 2024 à 17 h inclus.

La modification n°1 du RLPI vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

Avis d'enquête à télécharger

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. Ce dossier est consultable :

- Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune>
- Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Ville d'Aubervilliers :
 - Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 AUBERVILLIERS – le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h15 et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h15 ;
 - Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS – le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- Ville d'Épinay-sur-Seine :
 - Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétygny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- Ville de La Courneuve :
 - Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- Ville de L'Île-Saint-Denis :
 - Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine – 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- Ville de Pierrefitte-sur-Seine :
 - Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 ;

Toute l'actualité

Agenda local

- Journées européennes du patrimoine 2024
- Festival des rythmes berbères
- Perturbations des lignes de bus en Île-de-France en raison des Jeux Paralympiques Paris 2024
- Le Sipperec continue de lutter contre la précarité énergétique !
- Le street workout au féminin, avec l'association Sine Qua Non
- Avis d'enquête publique préalable à la modification N°1 du Règlement local de publicité intercommunal de Plaine Commune
- Perturbations de circulation en raison du paramarathon
- Fermeture exceptionnelle du bâtiment administratif (31-33, rue de la Commune de Paris)
- Concours « Entreprendre au féminin » 2024
- Passage du marathon paralympique

- **Ville de Pierrefitte-sur-Seine :**
 - Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- **Ville de Stains :**
 - Hôtel de Ville - 6 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- **Ville de Villetaneuse :**
 - Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Denis :**
 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
 - Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :**
 - Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la République - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rpi-plaine-commune> ;
ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur - Enquête publique de la modification n°1 du RLP / Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ;
ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 - Salle Le Clos 3ème étage ;
- Ville de La Courneuve : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 - Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens - 93380 PIERREFFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 - Salle CIT Nord - UCPI ;
- Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 - Salle Le Clos 3ème étage ;





MODIFICATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL



Il va être procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 30/09/2024 à 9h00 et jusqu'au 30/10/2024 à 17h00 inclus.

La modification n°1 du RLPi vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

Avis d'enquête à télécharger

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. [Ce dossier est consultable :](#)

- [Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune](https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune)

Contacts

Urbanisme et Affaires domaniales

01 49 71 99 62

Le service urbanisme ne reçoit que sur rendez-vous.

Liens et téléchargements

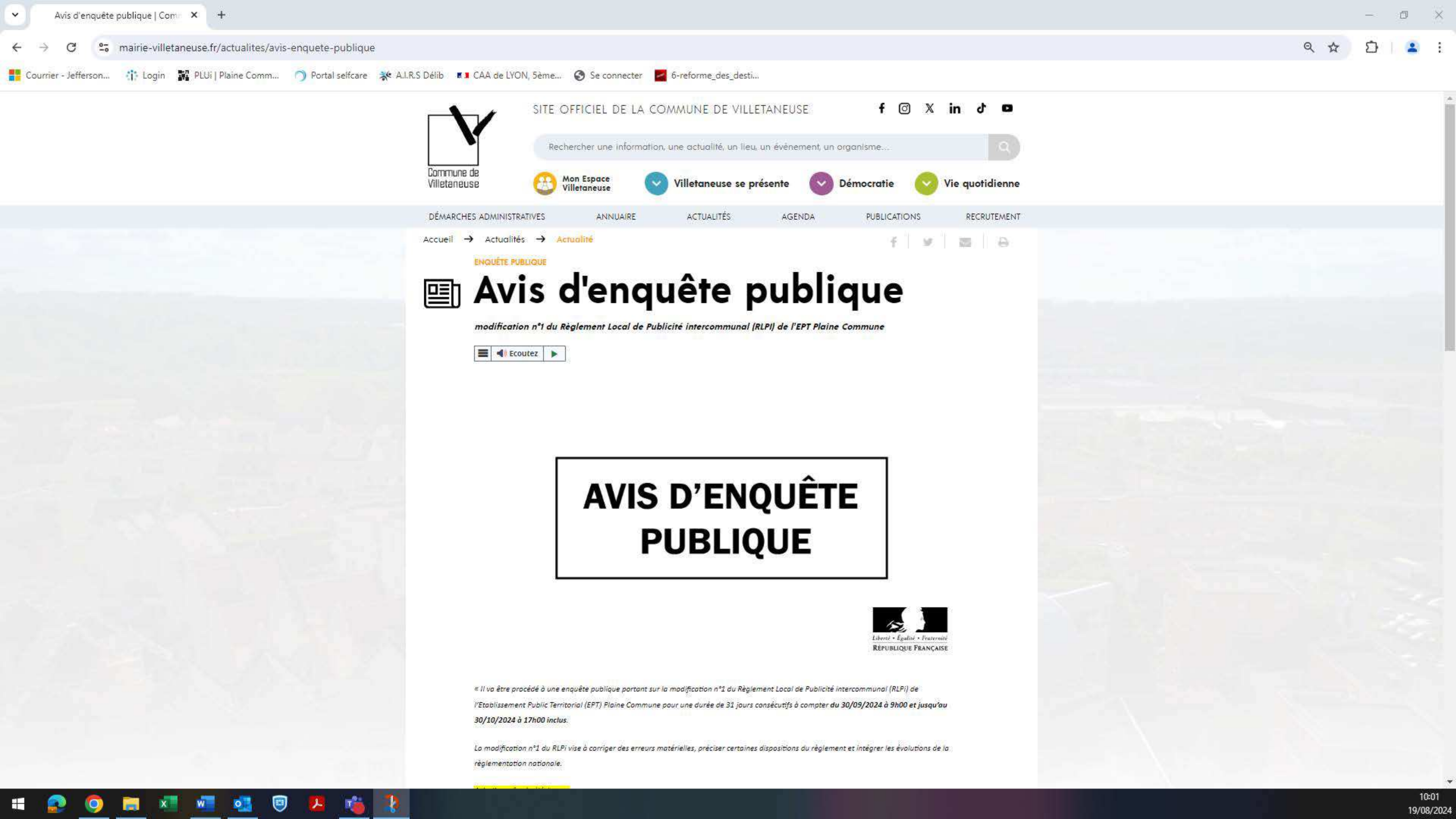
À télécharger

- RLPi / Guide grand public - Plaine Commune
- CHARTRE DE VANTURES - ENSEIGNES - CENTRES-VILLES

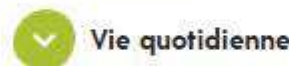
Avis d'enquête à télécharger

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. [Ce dossier est consultable :](#)

- **Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante :** <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-1-1-plaine-commune>
- **Siège de l'EPT Plaine Commune :** 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- **Ville d'Aubervilliers :** Direction de l'Urbanisme – 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 AUBERVILLIERS – le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ; Hôtel de Ville – 2 rue de la Commune de Paris – 93300 AUBERVILLIERS – le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- **Ville d'Épinay-sur-Seine :** Hôtel de Ville – 1-3 rue Quétingny – 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Ville de La Courneuve :** Pôle administratif Mécano – 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité – 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- **Ville de Lille-Saint-Denis :** Hôtel de Ville provisoire – 2 bis quai de la Marine – 93450 LILLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Secteur Nord :** 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- **Ville de Pierrefitte-sur-Seine :** Hôtel de Ville – 2, place de la Libération – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- **Ville de Stains :** Hôtel de Ville – 6 avenue Paul Vaillant-Couturier – 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- **Ville de Villetaneuse :** Hôtel de Ville – 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Denis :** Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Immeuble Saint-Jean – 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ; Hôtel de Ville – Place Victor Hugo – 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :** Centre Administratif Fernand Lefort – 6 place de la République – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;



Rechercher une information, une actualité, un lieu, un évènement, un organisme...



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ANNUAIRE

ACTUALITÉS

AGENDA

PUBLICATIONS

RECRUTEMENT

Accueil → Actualités → Actualité

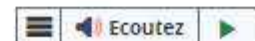


ENQUÊTE PUBLIQUE



Avis d'enquête publique

modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de l'EPT Plaine Commune



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



« Il va être procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 30/09/2024 à 9h00 et jusqu'au 30/10/2024 à 17h00 inclus.

La modification n°1 du RLPI vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

Commune de
Villetaneuse

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLETANEUSE



Rechercher une information, une actualité, un lieu, un évènement, un organisme...

Mon Espace
Villetaneuse

Villetaneuse se présente



Démocratie



Vie quotidienne

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ANNUAIRE

ACTUALITÉS

AGENDA

PUBLICATIONS

RECRUTEMENT

réglementation nationale.

Avis d'enquête à téléchargerL'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. [Ce dossier est consultable](#) :

- Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune>
- Sièges de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Ville d'Aubervilliers :

 - Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 AUBERVILLIERS – le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
 - Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS – le samedi de 8h30 à 12h30 ;

- Ville d'Épinay-sur-Seine : Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétigny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- Ville de La Courneuve : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- Ville de L'Île-Saint-Denis : Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine – 93450 ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- Ville de Pierrefitte-sur-Seine : Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- Ville de Stains : Hôtel de Ville - 6 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- Ville de Villetaneuse : Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- Ville de Saint-Denis :

 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
 - Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;

- Ville de Saint-Ouen-sur-Seine : Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la République - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Commune de
Villetaneuse

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLETANEUSE



Rechercher une information, une actualité, un lieu, un évènement, un organisme...

Mon Espace
Villetaneuse

Villetaneuse se présente



Démocratie



Vie quotidienne

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ANNUAIRE

ACTUALITÉS

AGENDA

PUBLICATIONS

RECRUTEMENT

- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine** : Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la république - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur – Enquête publique de la modification n°1 du RLP / Etablissement Public Territorial Plaine Commune – 21 avenue Jules Rimet – 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rlpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ;

ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 – Salle Le Clos 3ème étage ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 – Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord** : 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle CTT Nord – UCPI ;
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle Le Clos 3ème étage ; »



Document en ligne

Enquête publique modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de l'EPT Plaine Commune [PDF : 697 Ko]



Toutes les actualités



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA MODIFICATION N°1
DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL
DE PLAINE COMMUNE

30 Sep 2024
30 Oct 2024

Ville de Stains / Événements / Avis d'enquête public - modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de l'EPT Plaine Commune

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIC - MODIFICATION N°1 DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) DE L'EPT PLAINE COMMUNE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA DU 30 SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2024 INCLUS. CETTE MODIFICATION N°1 DU RLPI CONCERNERA TOUTES LES VILLES MEMBRES DE L'EPT DONT LA VILLE DE STAINS.

La modification n°1 du RLPI vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.



Télécharger : « Avis d'enquête public - modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de l'EPT Plaine Commune »
PDF: 696,64 Ko

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. [Ce dossier est consultable :](#)

- [Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante :
https://www.espace-numerique.fr/modif-1-ripi-plaine-commune](#)
- **Siège de l'EPT Plaine Commune :** 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- **Ville d'Aubervilliers :**
 - Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93 300 AUBERVILLIERS - le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
 - Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS - le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- **Ville d'Epinay-sur-Seine :** Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétygny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Ville de La Courneuve :** Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme

STAINS
VILLE DE

PARTICIPER | TRAVAILLER | SE DIVERTIR | VIVRE À STAINS | VIE MUNICIPALE

MES DÉMARCHES

<https://www.registre-numerique.fr/modif-1-ripi-plaine-commune>

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- **Ville d'Aubervilliers** :
 - Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93 300 AUBERVILLIERS - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
 - Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS - le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- **Ville d'Épinay-sur-Seine** : Hôtel de Ville - 1-3 rue Quéigny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- **Ville de L'Île-Saint-Denis** : Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine - 93450 ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord**: 1-3 rue d'Amiens - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- **Ville de Pierrefitte-sur-Seine** : Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- **Ville de Stains** : Hôtel de Ville - 6 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- **Ville de Villetaneuse** : Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Denis** :
 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
 - Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine** : Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la République - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/modif-1-ripi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur - Enquête publique de la modification n°1 du RLPI / Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-ripi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ;

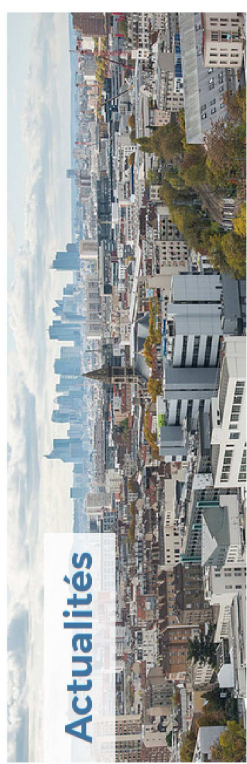
ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 - Salle Le Clos 3ème étage ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 - Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord** : 1-3 rue d'Amiens - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 - Salle CTT Nord - UCPI ;
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 - Salle Le Clos 3ème étage ;

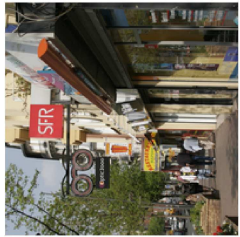
Vous êtes ici : Accueil > Actualités > Actualités >

- ### Accès rapides
- Actualités
 - Photos
 - Publications
 - Travaux
 - Vidéos
 - Enquêtes publiques et consultations



Enquête publique : les règles sur l'affichage et les enseignes évoluent, donnez votre avis

Le 02 septembre 2024



[ENQUÊTE] Vous avez entre le 30 septembre et le 30 octobre 2024 pour participer à l'enquête publique sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune.

Un règlement pour l'affichage publicitaire et les enseignes

Le RLPI est le document qui réglemente l'affichage publicitaire et les enseignes à l'échelle du territoire de Plaine Commune. Il fixe, secteur par secteur, les règles de densité et de format pour l'affichage publicitaire, les pré-enseignes et les enseignes. L'objectif est de protéger le paysage, l'environnement et le patrimoine tout en assurant une bonne visibilité aux commerçants et aux entreprises du territoire. Le RLPI remplace les règlements locaux de publicité communaux antérieurs. Cette démarche intercommunale permet d'élargir la réflexion et d'harmoniser la réglementation et la gestion de la publicité et des enseignes sur l'ensemble du territoire.

Plus d'informations sur le RLPI sur ce lien



publications

Saint-Ouen (SO) Le Magazine de la Ville - Juillet 2024
Télécharger (199 - 694 Ko)
Consulter en ligne

↳ Consulter en ligne

Toutes les publications >

Plus d'informations sur le RLPI [sur ce lien](#)

Enquête publique en cours

La modification n°1 du RLPI vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale. Le dossier est consultable en ligne sur le site de l'EPT Plaine Commune [sur ce lien](#).

Consulter le dossier

Un exemplaire papier du dossier d'enquête est à la disposition du public dans les lieux ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture au public : Centre administratif Fernand-Lefort (CASO) 6, place de la République - 93400 Saint-Ouen du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3^è étage et le samedi de 9h à 11h30 au rez-de-chaussée

EPT Plaine Commune 21, avenue Jules Rimet - 93200 Saint-Denis du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Donner son avis

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à : Le commissaire enquêteur - Enquête publique de la modification n°1 du RLPI / Établissement Public Territorial Plaine Commune - 21, avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis cedex ; • ou les adresser par mail à : modif-1-rpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr avant la clôture de l'enquête.

Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21, avenue Jules Rimet - 93200 Saint-Denis, le **lundi 30 septembre de 9h à 12h** et le **mercredi 30 octobre 2024 de 14h à 17h** - Salle Le Clos 3^è étage ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58, avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 La Courneuve, le **samedi 12 octobre 2024, de 9h à 12h** - Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord** : 1-3 rue d'Amiens - 93380 Pierrefitte-sur-Seine, le **mercredi 16 octobre 2024 de 14h à 17h** - Salle CTT Nord - UCPI.

Avis d'enquête disponible en téléchargement

Avis enquete publique 01.pdf (pdf - 697 Ko)

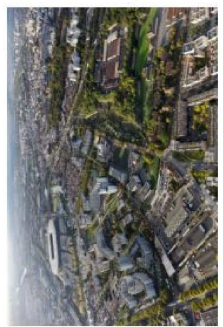
[< Retour à la liste des actualités](#)



DEMOCRATIE LOCALE

Modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

PUBLIE LE 23/07/2024 - MIS À JOUR LE 04/08/2024



Vue aérienne de Plaine Commune

Il va être procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs à compter **du 30 septembre 2024 à 9h jusqu'au 30 octobre 2024 à 17h inclus**.

La modification n°1 du RLPi vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

Télécharger

 Avis enquête publique préalable à la modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Plaine Commune

PDF - 695,6 KO

[TELECHARGER](#)

Télécharger

 Avis enquête publique préalable à la modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Plaine Commune

PDF - 894,6 KO

TELECHARGER

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. Ce dossier est consultable :

- **Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante** : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rdpi-plaine-commune>
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Ville de L'Île-Saint-Denis** : Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine - 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rdpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur - Enquête publique de la modification n°1 du RLPI / Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rdpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ;

ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 - Salle Le Clos 3ème étage ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 - Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord** : 1-3 rue d'Amiens - 93360 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 - Salle CTT Nord - UCPI ;
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 - Salle Le Clos 3ème étage ; >

← PRECEDENT

== RETOUR A LA LISTE

SUIVANT →

LES ENQUÊTES PUBLIQUES

 [ÉCOUTER LA PAGE](#)   

Vous trouverez ici toutes les enquêtes publiques en cours ou à venir, concernant le territoire de La Courneuve.

Modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de l'EPT Plaine Commune

Il va être procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 30/09/2024 à 9h00 et jusqu'au 30/10/2024 à 17h00 inclus.

La modification n°1 du RLPI vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

 [Avis d'enquête publique à télécharger](#) - pdf / 696.64ko

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. Ce dossier est consultable :

- **Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune** via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-r-lpi-plaine-commune>
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- **Ville d'Aubervilliers** : Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93 300 AUBERVILLIERS - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ; Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS - le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- **Ville d'Epainay-sur-Seine** : Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétigny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Egalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- **Ville de L'Île-Saint-Denis** : Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine - 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire** - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi

Modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de l'EPT Plaine Commune

La Molette se transforme, à partir du 17 octobre donnez votre avis !

Plaquette explicative
10 rue des Prévoyants

Permis de construire - centre culturel et culturel
Avis de participation
Motifs de la décision

Synthèse des observations et propositions du public
Avis de mise à disposition préalable à la modification simplifiée n°1 du PLUI de Plaine Commune

Avis d'enquête publique modification 4 du PLUI
Télécharger le fichier d'avis d'enquête
Permis de construire Chabrol



- **Ville d'Épinay-sur-Seine** : Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétigny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- **Ville de L'Île-Saint-Denis** : Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine - 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire** - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- **Ville de Pierrefitte-sur-Seine** : Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- **Ville de Stains** : Hôtel de Ville - 6 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- **Ville de Villetaneuse** : Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Denis** : Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ; Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine** : Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la république - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur – Enquête publique de la modification n°1 du RLPI / Etablissement Public Territorial Plaine Commune – 21 avenue Jules Rimet – 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rlpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ; ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 – Salle Le Clos 3ème étage ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 – Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire** - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle CTT Nord – UCPI ;
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle Le Clos 3ème étage ; >

Modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de l'EPT Plaine Commune


La Molette se transforme, à partir du 17 octobre donnez votre avis !

- Plaquette explicative
- 10 rue des Prévoyants
- Permis de construire - centre culturel et culturel
- Avis de participation
- Motifs de la décision
- Synthèse des observations et propositions du public
- Avis de mise à disposition préalable à la modification simplifiée n°1 du PLUI de Plaine Commune
- Avis d'enquête publique modification 4 du PLUI
- Télécharger le fichier d'avis d'enquête
- Permis de construire Chabrol



Enquête publique - modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

DOCUMENT ASSOCIÉ

 [Avis_enquête_publique](#) (696,64 Ko, pdf)



Il va être procédé à une enquête publique portant sur la **modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)** de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 30/09/2024 à 9h00 et jusqu'au 30/10/2024 à 17h00 inclus.

La modification n°1 du RLPi vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

[Avis_enquête_publique](#)

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. [Ce dossier est consultable](#) :

- **Sur le site internet** de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune>
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- **Ville d'Aubervilliers** :
 - Direction de l'Urbanisme – 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 AUBERVILLIERS – le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
 - Hôtel de Ville – 2 rue de la Commune de Paris – 93300 AUBERVILLIERS – le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- **Ville d'Épinay-sur-Seine** : Hôtel de Ville – 1-3 rue Quétigny – 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano – 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Egalité – 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- **Ville de L'Île-Saint-Denis** : Hôtel de Ville provisoire – 2 bis quai de la Marine – 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Secteur Nord** : 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- **Ville de Pierrefitte-sur-Seine** : Hôtel de Ville – 2, place de la Libération – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- **Ville de Stains** : Hôtel de Ville – 6 avenue Paul Vaillant-Couturier – 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- **Ville de Villetaneuse** : Hôtel de Ville – 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Denis** :
 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Immeuble Saint-Jean – 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
 - Hôtel de Ville – Place Victor Hugo – 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine** : Centre Administratif Fernand Lefort – 6 place de la république – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur – Enquête publique de la modification n°1 du RLPi / Etablissement Public Territorial Plaine Commune – 21 avenue Jules Rimet – 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;

- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine** : Centre Administratif Fernand Leroy – 6 place de la République – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur – Enquête publique de la modification n°1 du RLPi / Etablissement Public Territorial Plaine Commune – 21 avenue Jules Rimet – 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rlpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ;

ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 – Salle Le Clos 3ème étage ;
- Ville de La Courneuve : Pôle administratif Mécano – 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Egalité – 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 – Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle CTT Nord – UCPI ;
- Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle Le Clos 3ème étage ; »

Partager sur :



NOS COORDONNÉES

Mairie de Pierrefitte-sur-Seine
2, place de la Libération
93380 Pierrefitte-sur-Seine
Tél : 01 72 09 33 80
Fax : 01 72 09 33 99

HORAIRES D'OUVERTURE

Les **Lundis, Mardis et Mercredis** :
de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
Le Jeudi :
de 13h30 à 17h15
Le Vendredi :
de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
Le Samedi :
de 08h30 à 11h45

NOUS CONTACTER

Une remarque ? Besoin d'un renseignement ?
Contactez nous via notre formulaire.

[NOUS ÉCRIRE](#)

NOUS SUIVRE





MODIFICATION N°1 DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

OUVERT LE 30/09/2024 À 09 HEURES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, CE REGISTRE SERA CLOS LE 31/10/2024 À 17 HEURES

Il va être procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 30/09/2024 à 9h00 et jusqu'au 30/10/2024 à 17h00 inclus.

La modification n°1 du RLPI vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. [Ce dossier est consultable :](#)

- **Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante :** <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rpi-plaine-commune>
- **Siège de l'EPT Plaine Commune :** 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- **Ville d'Aubervilliers :**
 - Direction de l'Urbanisme – 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 AUBERVILLIERS – le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
 - Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS – le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- **Ville d'Épinay-sur-Seine :** Hôtel de Ville - 1-3 rue Quéigny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Ville de La Courneuve :** Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- **Ville de L'Île Saint-Denis :** Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marne – 93450 ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord :** 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- **Ville de Pierrefitte-sur-Seine :** Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- **Ville de Stains :** Hôtel de Ville - 6 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- **Ville de Villetaneuse :** Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville - 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Denis :**
 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
 - Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :** Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la république - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;



Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur – Enquête publique de la modification n°1 du RLPI / Etablissement Public Territorial Plaine Commune – 21 avenue Jules Rimet – 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rpi-plaine-commune@matl.registre-numerique.fr ;

ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 – Salle Le Clos 3^{ème} étage ;
- **Ville de La Courneuve** : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 – Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord** : 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle CTT Nord – UCPI ;
- **Siège de l'EPT Plaine Commune** : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle Le Clos 3^{ème} étage ;

Maître d'ouvrage

EPT Plaine Commune
21 Avenue Jules Rimet
93210 Saint-Denis

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est une procédure réglementaire assurant l'information, la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle est dorénavant appelée enquête environnementale et est codifiée sous les articles L123 et R123 du code de l'environnement. Dans le cadre de l'enquête dont la durée est fixée par l'autorité organisatrice dans son arrêté d'ouverture, l'information du public est assurée au moyen du dossier d'enquête mis à disposition sur le ou les lieu(x) d'enquête et sur internet. Toute personne qui le souhaite peut participer à l'enquête en déposant une contribution sur les registres ouverts à cet effet sur le ou les lieu(x) d'enquête et par voie numérique. Elle peut aussi dialoguer avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences, tenues généralement en main.

Autorité organisatrice

EPT Plaine Commune
21 Avenue Jules Rimet
93210 Saint-Denis



Arrêté plaine commune du
17/07/2024

[voir la pièce jointe](#)



Avis d'enquête

[voir la pièce jointe](#)

Siège de l'enquête publique

EPT Plaine Commune
21 Avenue Jules Rimet
93210 Saint-Denis

Lieux d'enquête

EPT Plaine Commune
21 Avenue Jules Rimet
93210 Saint-Denis

Ville d'Aubervilliers
Direction de l'urbanisme
120 bis, Rue Henri Barbusse
93300 Aubervilliers

Ville d'Aubervilliers
Hôtel de ville
2 Rue de la Commune de Paris
93300 Aubervilliers
www.aubervilliers.fr

Ville d'Épinay-sur-Seine
1-3 Rue Quetigny
93806 Épinay-sur-Seine Cedex
www.epinay-sur-seine.fr

Ville de La Courneuve
Pôle administratif Mécano
58 Avenue Gabriel Péri / 3 mai de l'Égalité
93120 La Courneuve
lacourneuve.fr

Ville de l'Île-Saint-Denis
Hôtel de ville provisoire
2 bis Quai de la Marine
93450 L'Île-Saint-Denis

**Service Territorial de l'Urbanisme
Réglementaire - Secteur Nord**
1-3 Rue d'Amiens
93380 Pierrefitte-sur-Seine

Ville de Pierrefitte-sur-Seine
2, Place de la Libération
93380 Pierrefitte-sur-Seine
www.mairie-pierrefitte93.fr

Ville de Stains
6 Avenue Paul Vaillant Couturier
93240 Stains
www.stains.fr

Ville de Villetaneuse
1 Place de l'Hôtel de ville
93430 Villetaneuse
www.mairie-villetaneuse.fr

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique est conduite et animée par un commissaire enquêteur. Personnalité neutre et indépendante, inscrite sur les listes d'aptitude au titre de l'année, le commissaire enquêteur est désigné par le président du Tribunal administratif ou dans certains cas par le Préfet. Garant du bon déroulement de la procédure d'enquête, le commissaire enquêteur recueille l'ensemble des contributions du public exprimées par écrit, par voie numérique ou lors des permanences durant l'enquête et rend à l'issue de celle-ci son rapport et conclusions motivées.

En savoir plus sur les commissaires enquêteurs : www.cnce.fr

Monsieur Jean-Luc DECOBERT - Commissaire enquêteur
Marianne BRUTINOT - Commissaire enquêteur suppléant

Moyens de participation

Les observations et propositions peuvent être déposées sur ce registre numérique, ou envoyées par e-mail (modif-1-rpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique. Elles peuvent être également déposées sur les registres « papier » prévus au siège de l'EPT Plaine Commune, dans chacune des 9 communes membres et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Secteur Nord, pendant les heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, au cours des permanences, ou être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par courrier, avant la clôture de la procédure, au siège de l'enquête publique, EPT Plaine Commune, 21 Avenue Jules Rimet, 93210 Saint-Denis. Toute contribution exprimée selon des modalités non prévues ou reçues en dehors de la période d'ouverture de l'enquête ne sera pas prise en

Navigation bar with icons for back, forward, search, and other browser functions. Includes system tray icons for volume, network, and battery on the right side.



LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique est conduite et animée par un commissaire enquêteur. Personnalité neutre et indépendante, inscrite sur les listes d'aptitude au titre de l'année, le commissaire enquêteur est désigné par le président du Tribunal administratif ou dans certains cas par le Préfet. Garant du bon déroulement de la procédure d'enquête, le commissaire enquêteur recueille l'ensemble des contributions du public exprimées par écrit, par voie numérique ou lors des permanences durant l'enquête et rend à l'issue de celle-ci son rapport et conclusions motivées.

En savoir plus sur les commissaires enquêteurs : www.cnce.fr

Monsieur Jean-Luc DECOBERT - Commissaire enquêteur
Marianne BRUTINOT - Commissaire enquêteur suppléant

Moyens de participation

Les observations et propositions peuvent être déposées sur ce registre numérique, ou envoyées par e-mail (modif-1-rpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique. Elles peuvent être également déposées sur les registres « papier » prévus au siège de l'EPT Plaine Commune, dans chacune des 9 communes membres et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire – Secteur Nord, pendant les heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, au cours des permanences, ou être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par courrier, avant la clôture de la procédure, au siège de l'enquête publique, EPT Plaine Commune, 21 Avenue Jules Rimet, 93210 Saint-Denis. Toute contribution exprimée selon des modalités non prévues ou reçues en dehors de la période d'ouverture de l'enquête ne sera pas prise en compte.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations lors des quatre permanences indiquées ci-dessous.

Par date

Par lieu

Carte

Lundi 30 Septembre 2024 de 09h00 à 12h00
EPT Plaine Commune 21 Avenue Jules Rimet 93210 Saint-Denis

Samedi 12 Octobre 2024 de 09h00 à 12h00
Ville de La Courneuve Pôle administratif Mécano 58 Avenue Gabriel Péri /
3 mai de l'Égalité 93120 La Courneuve

Mercredi 16 Octobre 2024 de 14h00 à 17h00
Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord 1-3 Rue
d'Amiens 93380 Pierrefitte-sur-Seine

Mercredi 30 Octobre 2024 de 14h00 à 17h00
EPT Plaine Commune 21 Avenue Jules Rimet 93210 Saint-Denis

Siège de l'enquête: EPT Plaine Commune – 21 Avenue Jules Rimet 93210 Saint-Denis

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant pendant toute la durée de l'enquête à l'édacteur du registre dont les coordonnées figurent dans la page mentions légales.

Mentions légales Charte d'utilisation Données personnelles

Ce registre dématérialisé d'enquête publique est un service de Registre Numérique © PubliLegal 2014 - 2024

CONSULTATION DU DOSSIER

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. Ce dossier est consultable :

À Saint-Denis :

- sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rpi-plaine-commune>
- au siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet - 93 200 SAINT-DENIS - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
- à l'Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;

À proximité :

- Ville d'Aubervilliers :
 - Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93 300 AUBERVILLIERS - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
 - Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS - le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- Ville d'Épinay-sur-Seine :
 - Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétygny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- Ville de La Courneuve :
 - Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- Ville de L'Île-Saint-Denis :
 - Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine - 93450 ÎLE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h
- Ville de Pierrefitte-sur-Seine :
 - Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- Ville de Stains :
 - Hôtel de Ville - 6 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- Ville de Villepinte :
 - Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :
 - Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la république - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

REMARQUES DU PUBLIC

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête avant la clôture de l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rpi-plaine-commune>

- o Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLE-LENEUE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- o Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :
 - o Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la république - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

REMARQUES DU PUBLIC

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête avant la clôture de l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rjpi-plaine-commune> ;
- les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur – Enquête publique de la modification n°1 du RUP / Etablissement Public Territorial Plaine Commune - 21 avenue Jules Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rjpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ;

PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur recevra le public, aux lieux, jours et horaires suivants :

- Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 – Salle Le Clos 3ème étage ;
- Ville de La Courneuve : Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Égalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 – Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord : 1-3 rue d'Amiens - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle CTT Nord – UCPI ;
- Siège de l'EPT Plaine Commune : 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle Le Clos 3ème étage ; »

DANS LE RESTE DE L'ACTU





- RLPi : règlement local de publicité intercommunal
 - Le RLPi, c'est quoi ?
 - Le contenu du RLPi
 - Les orientations du RLPi
 - Consulter le RLPi de Plaine Commune
 - Les évolutions en cours
 - L'élaboration du RLPi
 - Déposer une demande

Enquête publique en cours

Il va être procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune pour une durée de 31 jours consécutifs à compter **du 30/09/2024 à 9h00 et jusqu'au 30/10/2024 à 17h00 inclus.**

La modification n°1 du RLPi vise à corriger des erreurs matérielles, préciser certaines dispositions du règlement et intégrer les évolutions de la réglementation nationale.

- [AVIS D'ENQUÊTE À TÉLÉCHARGER](#)
- [ARRÊTÉ ENQUÊTE PUBLIQUE À TÉLÉCHARGER](#)

L'ensemble des modifications est présenté dans le dossier d'enquête publique. Ce dossier est consultable :

- ◆ **Sur le site internet de l'EPT Plaine Commune via l'adresse suivante :**
<https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune>
- ◆ **Siège de l'EPT Plaine Commune :** 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- ◆ **Ville d'Aubervilliers :**
 - Direction de l'Urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 AUBERVILLIERS – le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h ;
 - Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS – le samedi de 8h30 à 12h30 ;
- ◆ **Ville d'Epina-sur-Seine :** Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétigny - 93800 EPINAY-SUR-SEINE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, le mardi de 9h15 à 12h et de 13h15 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- ◆ **Ville de La Courneuve :** Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Péri / 3 mail de l'Egalité - 93120 LA COURNEUVE, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire et le samedi de 8h30 à 12h à l'accueil du Pôle administratif Mécano ;
- ◆ **Ville de L'Île-Saint-Denis :** Hôtel de Ville provisoire - 2 bis quai de la Marine – 93450 L'ILE-SAINT-DENIS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;
- ◆ **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord :** 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;
- ◆ **Ville de Pierrefitte-sur-Seine :** Hôtel de Ville - 2, place de la Libération - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 11h45 ;
- ◆ **Ville de Stains :** Hôtel de Ville - 6 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93240 STAINS, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h45 à 11h45 ;
- ◆ **Ville de Villetaneuse :** Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- ◆ **Ville de Saint-Denis :**
 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
 - Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- ◆ **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :** Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la république - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h30



RLPi : règlement local de publicité intercommunal

- Le RLPI, c'est quoi ?
- Le contenu du RLPI
- Les orientations du RLPI
- Consulter le RLPI de Plaine Commune
- Les évolutions en cours
- L'élaboration du RLPI
- Déposer une demande

- **Ville de Villetaneuse :** Hôtel de Ville - 1 Place de l'Hôtel de Ville, 93430 VILLETANEUSE, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Denis :**
 - Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Immeuble Saint-Jean - 6 rue de Strasbourg (2ème étage, bureau d'accueil) 93200 SAINT-DENIS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 ;
 - Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 93200 SAINT-DENIS, le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- **Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :** Centre Administratif Fernand Lefort - 6 place de la république - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 3ème étage et le samedi de 9h00 à 11h30 au rez-de-chaussée ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations durant l'enquête :

- sur les registres papier d'enquête disponibles aux adresses, jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modif-1-rlpi-plaine-commune> ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Le commissaire enquêteur – Enquête publique de la modification n°1 du RLPI / Etablissement Public Territorial Plaine Commune – 21 avenue Jules Rimet – 93218 SAINT-DENIS CEDEX ;
- ou les adresser par mail à l'adresse suivante : modif-1-rlpi-plaine-commune@mail.registre-numerique.fr ; ce avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de Plaine Commune (siège de l'enquête), à la mairie de La Courneuve et au Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord aux jours et heures suivants :

- **Siège de l'EPT Plaine Commune :** 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 – Salle Le Clos 3ème étage ;
- **Ville de La Courneuve :** Pôle administratif Mécano - 58 avenue Gabriel Peri / 3 mail de l'Egalité - 93120 LA COURNEUVE, le samedi 12 octobre 2024, de 9h00 à 12h00 – Bureau 0.03 au rez-de-chaussée ;
- **Service Territorial de l'Urbanisme Réglementaire - Secteur Nord :** 1-3 rue d'Amiens – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle CTT Nord – UCPI ;
- **Siège de l'EPT Plaine Commune :** 21 avenue Jules Rimet – 93 200 SAINT-DENIS, le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 – Salle Le Clos 3ème étage ;

L'élaboration du RLPI

L'ELABORATION DU RLPI +

Déposer une demande